



Directeur de la publication  
Philippe MIQUEL  
CPPAP : 0609 S 06978  
Prix : 1 €

Imprimé par :  
SNUipp40  
97, place caserne Bosquet  
40000 MONT DE MARSAN  
☎ 05 58 933 933  
email : snu40@snuipp.fr  
site Internet : http://40.snuipp.fr

Dispensé de timbrage **Mont de Marsan CDIS**

# Ouvertures 40

**SNUIPP** des Landes

# P

**PRESSE**

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

Déposé le 9 mars 2009

## Sommaire

Editorial	p 1
Action syndicale: grève le 19 mars	p 2
Action syndicale: les raisons de faire grève	p 3
École : évaluations CM2	p 3
Métier : Mouvement	p 4
Métier : Défendre la maternelle	p 4
Métier : Carrière Disparition des IUFM	p 6
EVS-AVS : des précaires très remontés	p 7
Paritarisme : la commission de réforme	p 8
Pétition AVS : <i>cahier central</i>	

Bimestriel

**n° 99**  
mars 2009

## EDITO Les petites gouttes d'eau...

**Cécile Texier**, Secrétaire adjointe

**N**ombre de collègues s'interrogent sur l'intérêt d'exercer notre profession dans les conditions actuelles.

Depuis la rentrée, c'est un feu nourri de la part du ministère : nouveaux programmes, aide personnalisée, évaluations CE1 et CM2, inspection en fonction des résultats des élèves...

Un arsenal qui vise à démanteler l'école publique, mais les vrais problèmes sont éludés.

Et pourtant dans nos classes, nous savons bien que nous avons besoin de vraies réponses aux vrais problèmes de nos élèves qui ne rentrent pas dans les apprentissages pour des raisons variées.

Certes, il est de plus en plus difficile de mettre en place des solutions pertinentes pour répondre aux difficultés, et en même temps de se plier aux exigences de l'institution qui vont à l'encontre de nos convictions.

Les actions syndicales sont un moyen de dire notre désaccord avec tout ce qui nous est imposé. Et nous serons à Mont de Marsan le 19 mars pour le crier bien fort.



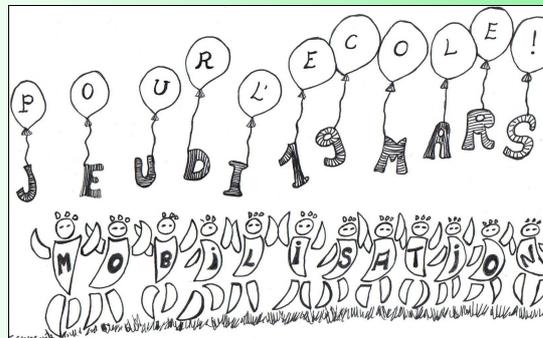
Mais par ailleurs, nous sommes convaincus de l'importance de nos pratiques quotidiennes.

Dans chaque école, de vraies réponses aux difficultés sont mises en oeuvre et des trésors de ressources existent qui restent parfois dans l'ombre.

Malgré tous les aléas que l'École a toujours supportés, c'est notre travail qui la fait avancer et permet à un maximum d'élèves de se réaliser, d'apprendre et de réussir.

**Toutes les petites gouttes d'eau que nous apportons chaque jour au moulin de l'École, tant dans nos classes que par la lutte, empêchent le gouvernement de casser notre outil de travail et il serait dommage que quelques unes se perdent.**

## JEUDI 19 MARS GREVE



## MANIFESTATION 10H30 MONT DE MARSAN

### SUR L'AGENDA :

- 16 mars : 9h00  
CTPD 1er degré carte scolaire.
- 16 mars : 14h00  
CAPD (Permutations informatisées, Liste d'aptitude aux fonctions de directeur, Tableau d'avancement à la Hors classe, Départs en formation CAPA-SH)
- 27 mars : 21h30 St Pierre du Mont  
Conférence maternelle animée par Ch Passerieux.

**ACTION  
SYNDICALE  
MOBILISATION  
DE JANVIER**

**Janvier 2009, le mois de toutes les tempêtes...**

*Cinq jours après la tempête climatique dévastatrice, c'est une véritable tempête sociale qui a déferlé dans les rues montoises aux cris de « Darcos, t'es pire que Klaus », ou encore « dans la tempête comme dans la grève les fonctionnaires sont solidaires ! »*



Ils sont venus 5000, pour défendre les services publics, l'emploi, le pouvoir d'achat, les retraites, la protection sociale... Comme si l'après-tempête, au vu de sa difficile gestion par des services publics en voie de démantèlement, avait cristallisé dans les consciences la

nécessité de les défendre. Le « calme après la tempête » n'a pas et n'aura pas lieu, car tout laisse espérer que le vent de la colère soufflera de nouveau sur les Landes et partout en France le 19 mars prochain.

*Françoise Cavagné*

**ACTION  
SYNDICALE  
GREVE  
MANIFESTATION  
19 MARS**

**Appel des organisations syndicales landaises.**



La forte mobilisation du 29 janvier a conduit le président de la République à annoncer à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance. En réponse à une partie des revendications avancées par les organisations syndicales, des mesures sont annoncées, des processus de concertation sont proposés sur le partage de la valeur ajoutée et des profits, un fonds d'investissement social est programmé.

Les organisations syndicales landaises CFTC, CFCEGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les mesures sont trop parcellaires pour modifier le cap économique de la politique gouvernementale. Par ailleurs le Président a refusé catégoriquement d'augmenter le Smic, de modifier sa politique d'emploi dans les fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires... A cela s'ajoutent l'attitude dogmatique du patronat et son refus d'assumer ses responsabilités.

La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée. Les effets de la crise économique et financière s'accroissent et accroissent les inquiétudes des salariés. La recrudescence des suppressions d'emploi, d'utilisation du chômage partiel, contribuent à amplifier la récession et pèsent lourd sur le pouvoir d'achat qui se dégrade.

Tout ceci conduit les organisations syndicales à poursuivre la mobilisation. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels.

En prolongement de leur déclaration commune du 5 janvier 2009, elles appellent leurs syndicats et les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications :

- **défendre l'emploi privé et public,**
- **lutter contre la précarité et les dérèglements économiques et sociales,**
- **exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,**
- **défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité**

**Elles expriment leur** solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et à leurs organisations syndicales et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées.

**Les organisations syndicales landaises (CFDT, CFCEGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à se mettre massivement en grève et à se mobiliser en participant à la manifestation interprofessionnelle du jeudi 19 Mars 2009 organisée à Mont de Marsan à 10h30 place des Arènes.**

## ACTION SYNDICALE MOBILISATION EN MARS

### Les raisons de faire grève.

"Encore une grève d'un jour ... On va donner une journée de salaire pour rien ! Toujours le même défilé à Mont de Marsan, à quoi ça sert ?"....

**F**ace au discours pessimiste et démobilisateur parfois entendu dans les salles des maîtres, avançons quelques réalités objectives :

Le nombre de salariés en grève, l'importance et la tonalité des manifestations sont des données examinées de très près par le gouvernement lors de chaque journée d'action. Muet lorsque la mobilisation est puissante comme le 29 janvier dernier, le pouvoir en place ne manque pas d'utiliser les chiffres quand ils ne sont pas bons (au besoin en les minorant de façon scandaleuse) pour valider sa politique et conclure que le bon peuple est d'accord avec les "réformes" qu'il met en place.

Touchés de plein fouet par le démantèlement de l'école publique conduit par Xavier Darcos, les enseignants du 1<sup>er</sup> degré s'engagent fortement depuis la rentrée dans diverses

formes d'action collectives ou individuelles. Réunions d'information et de débats, rassemblements et actions symboliques, pétitions, actes de "désobéissance civique" mais aussi participation massive aux journées de grèves et de manifestation comme le 19 octobre ou le 29 janvier dernier.

Face à un gouvernement qui considère le service public uniquement comme un coût et à un ministre de l'éducation qui avance masqué en jouant l'opinion publique et les parents contre les enseignants, la partie est loin d'être gagnée.

Pourtant, il faut bien porter au crédit de la mobilisation des enseignants et des parents les premiers reculs nettement perceptibles ces derniers mois :

- **Excuses publiques de Xavier Darcos pour ses propos sur la maternelle et ses enseignants.**
- **Coup de frein au plan de suppression des RASED avec la re-**

**création (provisoire) de 1500 postes sur les 3000 supprimés à la rentrée**

- **Abandon du projet de diffusion aux parents des résultats par école des évaluations**
- **Report de la présentation devant le Parlement du projet de loi sur les EPEP**

Victoires dérisoires, ironiseront certains, mais aussi premiers signes parmi d'autres d'une inversion de tendance annonçant des succès plus probants. Alors avec ceux qui sont déjà dans la lutte et avec tous les autres qui doivent nous rejoindre, continuons dans l'unité à nous mobiliser pour notre métier, pour une école et une société plus juste.

**TOUS EN GREVE !  
TOUS A MONT DE MARSAN  
LE 19 MARS  
POUR MANIFESTER !**

## ECOLE EVALUATIONS CM2

### Quand la profession s'oppose aux effets d'annonce du Ministre.

*L'évaluation des élèves fait partie intégrante de notre métier. Elle permet à l'enseignant de mesurer l'efficacité des apprentissages qu'il met en œuvre et de moduler ses stratégies en fonction des difficultés précises de chacun, à l'enfant et à ses parents de pointer précisément les progrès et les lacunes.*

**M**ais tous les professionnels de l'éducation connaissent aussi très bien les limites de l'exercice et le danger qu'il y a à convertir chaque élève en un ensemble de données chiffrées et statistiques qui ne peuvent traduire que très imparfaitement la complexité des processus de construction des connaissances.

Les conditions de passation, la formulation des consignes, l'attitude de l'adulte qui conduit l'activité, le moment où elle se déroule dans la journée et la vie de l'enfant... la liste est longue des éléments qui nous invitent à tempérer et à mettre en perspective les résultats obtenus par nos élèves lors de ces évaluations.

Ce contexte général avait été pris en compte par les concepteurs des évaluations nationales de CE2 et de 6<sup>ème</sup> pratiquées dans les établissements depuis 1991. Il s'agissait bien là d'évaluations diagnostiques censées permettre à chaque enseignant d'affiner ses réponses pédagogiques en fonction des difficultés de chaque élève. Bien sûr le caractère national de ces évaluations permettait à l'administration de pointer certains domaines insuffisamment travaillés dans les classes, de repérer certaines zones géographiques concentrant les diffi-

cultés scolaires. Mais, malgré certaines dérives ici ou là, l'esprit général de ces évaluations et leur exploitation avait été bien acceptés par les collègues qui y voyaient un outil utile pour leur pratique quotidienne.

Rien de tel pour la batterie d'évaluations mises en place en toute urgence cette année par Xavier Darcos et dont les élèves et les enseignants de CM2 viennent d'essayer les plâtres en janvier avant ceux du CE1 en mai.

Sur le fond, la difficulté des exercices, la période de l'année choisie (cf dossier en ligne sur le site du SNUipp 40) laissent à nouveau transparaître l'intention du ministère de mettre en accusation l'école primaire et ses enseignants. On abandonne les évaluations de début de cycle pour instituer des évaluations bilan trop tardives pour être exploitées en classe mais validant les stages de remise à niveau ainsi que l'aide personnalisée.

Les intentions de départ du Ministère allaient plus loin : établir un comparatif entre écoles dans une même ville, dans une même région, au niveau national et le communiquer aux parents d'élèves. On est bien là dans la logique gouvernementale de mise en concurrence généralisée des établissements, des enseignants dont on me-

sure facilement les conséquences pour le service public d'enseignement. L'annonce ministérielle d'une prime spéciale (toujours pas confirmée) pour les enseignants de CE1 et de CM2 n'a fait qu'augmenter le rejet de nos collègues pour ce nouveau dispositif.

Fort heureusement, la résistance s'est organisée rapidement pour contrer ces projets dangereux. Le Ministre, sous une pression syndicale renforcée par les excellents résultats des dernières élections professionnelles, a dû battre en retraite sur la communication des résultats.

Dans les écoles, une majorité des collègues a suivi la consigne syndicale unitaire (SNUipp, SE-UNSA, SGEN-CFDT rejoint par le SNUDI-FO dans les Landes) et la remontée des résultats informatiques n'a pu se réaliser comme prévu. L'annulation des animations pédagogiques censées traiter les résultats est une preuve supplémentaire de la mobilisation de nos collègues de CM2 sur le sujet.

**Une mobilisation qu'il faut maintenir et amplifier dans les prochains rendez-vous qui s'annoncent, en particulier lors des prochains évaluations CE1 !**

*Philippe Miquel*



## METIER

### MOUVEMENT

## L'arbitraire ou le paritaire ?

*Le projet d'harmonisation et les directives ministérielles portant sur l'organisation du mouvement départemental 2009 laissent clairement transparaître leurs objectifs*

**I**ci la traditionnelle antienne gouvernementale d'économie budgétaire ne peut être invoquée, il s'agit bien là de mesures politiques qui visent d'une part à favoriser des nominations hors barèmes soumises à la seule décision des IA et des IEN et d'autre part à mettre sur la touche les représentants du personnels élus et donc affaiblir les organisations syndicales dont ils sont issus.

Les commissions paritaires ont pourtant permis l'élaboration progressive et le perfectionnement d'un système de mutation équitable et transparent et qui recueille l'assentiment de la grande majorité des personnels. Paradoxalement, grâce à leur connaissance des situations locales, de l'historique et des aspects techniques du mouvement, les représentants du personnels facilitent grandement le travail d'une administration souvent débordée (car victime elle aussi des suppressions de postes). Diminuer leur rôle et leur action, c'est rendre

le mouvement plus opaque et se priver d'un nécessaire travail de vérification et de contrôle indispensable pour une opération aussi lourde et qui concerne autant de personnes.

Au plan national, académique, départemental, le SNUipp est intervenu à maintes reprises pour demander la maintien des procédures en vigueur et pour défendre le rôle et le fonctionnement des instances paritaires telles qu'elles existent. Nous avons été entendu partiellement sur certains points : maintien des CAPD correspondant à chaque phase du mouvement, maintien de la nomination au barème pour les directeurs d'école, la plupart des postes ASH... mais d'autres revendications se sont heurtées à une attitude inflexible de l'IA.

Les échos des autres départements de l'académie démontrent que l'harmonisation voulue par le recteur peut souffrir quelques ex-

ceptions départementales. Le retard pris dans l'élaboration du mouvement (calendrier, parution de la circulaire) laisse un espace de manœuvre au sein duquel la profession toute entière doit montrer son attachement à un mouvement équitable et transparent et au bon fonctionnement du paritarisme. **C'est l'esprit de la pétition unitaire ( en lien sur notre site) qui doit être massivement signée dans les écoles et nous être retournée le 16 mars.**

Ce jour là en effet, les élus du personnel demanderont à l'inspectrice d'académie de leur présenter officiellement le fonctionnement et les règles du prochain mouvement. Derrière quelques dispositions techniques modifiées, il s'agit bien là d'un enjeu de taille pour l'avenir d'un fonctionnement paritaire où l'expression des personnels garde toute sa place.

*Philippe MIQUEL*

## METIER

### MATERNELLE

## Conférence de Christine Passerieux.

À l'initiative du SNUipp et en collaboration avec les partenaires du collectif "PAS TOUCHE A LA MATERNELLE" vous êtes invités à assister à la conférence de Christine Passerieux



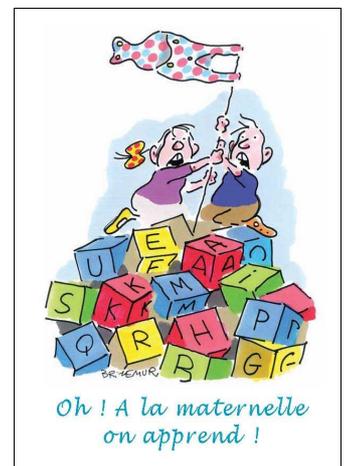
## Pourquoi faut-il défendre et développer l'école maternelle ?

**VENDREDI 27 MARS**  
**20h30**  
**ST PIERRE DU MONT**  
**Maison du temps libre**

Mme Passerieux est conseillère pédagogique à Paris, associée à l'équipe de recherche Escol (Paris 8) et est responsable nationale du GFEN.

Elle a publié notamment

- La maternelle. Première école. Premiers apprentissages
- Les chemins des savoirs à l'école maternelle (avec Michèle Libratti.)



**Compte rendu de l'audience sur les RASED du lundi 2 mars**

**Le SNUipp a pris l'initiative de solliciter une audience intersyndicale auprès de l'inspectrice d'académie pour connaître ses projets concernant l'organisation des RASED landais pour la rentrée prochaine.**

**G**âce à une mobilisation importante sur ce dossier, le démantèlement programmé des réseaux d'aide aux élèves en difficulté prévu par le Ministère a en effet été différé. La suppression annoncée des 3000 postes s'est vue tempérée par une création en surnombre de 1500 postes "sédentarisés".

Sous la pression des syndicats, Xavier Darcos a du rappeler dans une récente circulaire la distinction entre aide spécialisée et aide personnalisée ainsi que le maintien des missions définies dans la circulaire 2002 pour les personnels "sédentarisés" à la rentrée.

Il était donc important de connaître en amont des instances paritaires, la déclinaison départementale de ces directives prévue par l'inspectrice d'académie.

**Quels postes concernés par les 10 fermetures et les 5 "sédentarisations" annoncées par le recteur?**

**Quelles conséquences pour les personnels : mesure de carte scolaire, évolution ou maintien des missions ?**

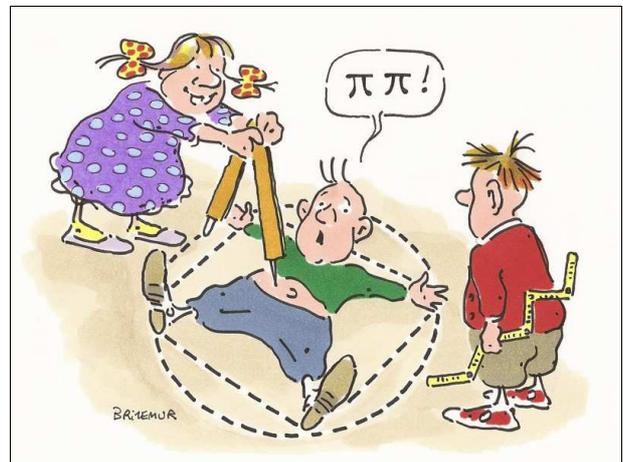
En réponse, l'inspectrice fait état de ses projets : fermeture de 4 postes G et 1 poste E sur des supports non pourvus, "sédentarisation" de 5 postes sur des écoles déjà couvertes par des RASED et aux besoins importants en aide spécialisée.

Aux interrogations des syndicats, l'inspectrice confirme que le statut et les missions des personnels sédentarisés resteront inchangés, seul le secteur d'intervention sera restreint.

Le SNUipp, même s'il reçoit comme un moindre mal l'annonce qu'aucun personnel ne sera touché par une suppression, s'inquiète de la couverture du département par les RASED. Il rappelle qu'un travail important avait été mené avec les élus du personnel pour élaborer une carte des réseaux d'aide. La diminution des moyens frappe durement notre département qui comptait déjà de nombreux réseaux incomplets faute, entre autres, de départs en formation suffisants. Mais pour respecter une équité de traitement pour tous les élèves landais, il faudrait conserver une répartition harmonieuse. Conséquence de la "sédentarisation", les écoles environnantes ne pourront plus bénéficier

de nouveaux dispositifs d'aide individualisée ( 60 heures, stages de remise à niveau) permettra de combler les manques ! Le choix des postes supprimés et des écoles qui verront un poste sédentarisé sera débattu lors du groupe de travail du 5 mars.

Malgré les propos "rassurants" de Xavier Darcos, c'est toujours la disparition des RASED qui est dans les cartons du gouvernement et qui se confirme concrètement dans le département. Diminution des postes RASED et du potentiel de prise en charge des élèves en difficulté, pas de départ en formation prévu pour les E et les G et toujours un discours de l'administration sur le terrain qui entretient la confusion entre



cier des réseaux.

Dans certaines zones géographiques, les suppressions vont obliger de nombreuses écoles à fonctionner sans aide spécialisée. Les élus du personnel ont demandé à pouvoir intervenir avant la finalisation du projet.

L'inspectrice répond que l'exis-

aide spécialisée et aide personnalisée...

**Les premiers reculs sur le dossier montrent que la mobilisation paie.**

**L'avenir des RASED est toujours sombre et seule l'action**

*Philippe MIQUEL*

**Dernière minute : Suite au groupe de travail du 5 mars**

**L**ors du groupe de travail du 5 mars, l'inspectrice d'académie a fait part de son intention de fermer 5 postes G et de sédentariser 5 postes E.

Autre "nouveau" : la création d'une huitième circonscription, le remodelage de 5 des 7 circonscriptions existantes et la création d'un poste de nouvel inspecteur adjoint auprès de l'IA. La subite inflation du nombre de postes d'IEN n'est

qu'une conséquence d'une nouvelle régression : la disparition de la formation initiale des IEN qui seront désormais directement en poste sur le terrain à l'issue du concours !

La carte des réseaux d'aide mise en place il y a 4 ans avec les élus du personnel devient complètement caduque !

Quant aux nouvelles circonscriptions aucune réponse claire n'a

été apportée sur le sort des personnels nommés à la circonscription CPC, TR...) dont l'affectation devra pourtant être modifiée .

**Toutes ces mesures seront officialisées lors du CTPD du 16 mars.**

**Le SNUipp s'est élevé vigoureusement contre l'absence totale de concertation préalable sur ces différents dossiers.**

**Disparition des IUFM, plus important qu'il n'y paraît !**

*Destruction de la formation et réforme du métier, de la formation initiale au statut, c'est une pièce importante du puzzle de la destruction programmée de l'école publique...*

**P**our l'échéance 2010, « les concours de recrutement des enseignants seront modifiés : pour être titulaires, les enseignants préalablement formés par l'université devront avoir obtenu un master, élévation de leur niveau de qualification qui sera reconnue par une revalorisation de leur début de carrière. » Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement".



S'agissant de la professionnalisation, les ministres ont défini le contenu du concours et de la formation. "Les nouveaux concours comprendront trois types d'épreuves destinées à évaluer la culture disciplinaire, la capacité à planifier et organiser un enseignement et la connaissance du système éducatif... Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master qui devront comporter une prise de contact progressive et cohérente avec les métiers de l'enseignement. Elle pourra commencer au cours des études de licence et comprendre des stages d'observation et de pratique accompagnée en école, en collège et en lycée. **Dès leur première année d'exercice, les lauréats des nouveaux concours seront mis en situation d'enseignement à temps plein avec l'aide et le soutien de professeurs expérimentés. Des actions de formation spécifiques leur seront offertes en dehors du temps scolaire.** A l'issue de cette année, le professeur fonctionnaire stagiaire pourra être titularisé après avoir été inspecté". On notera que les IUFM, réformés il y a peu, n'apparaissent plus. Rayés du vocabulaire...

Un peu d'histoire pour mieux comprendre.

En 2008, les IUFM sont intégrés aux universités. En 2009, c'est la dernière session du concours donc disparitions des PE1 et PLC1. En 2010, disparitions des stagiaires des maîtres formateurs...

**Chaque université avait jusqu'au 15 février pour établir son cahier des charges.** On peut donc dénoncer une fin de l'unité de l'Education Nationale à cause d'un cadrage et d'une harmonisation non nationale. Il faut aussi souligner le peu de modules de professionnalisation dans les masters.

Conséquences immédiate sur l'évolution du métier

- La disparition des PE2 va avoir des répercussions sur les décharges de direction pour les écoles à 4 classes. Les 3 semaines de formation continue vont disparaître. Quelles reconversions pour les maîtres formateurs ? On peut aussi noter une surcharge de travail pour les référents et qui seront-ils ?
- Les personnes qui auraient le niveau master 2 sans avoir le concours, pourraient être recrutés sur des contrats de droit privé (dans le cadre de l'autonomie des établissements, EPEP et RGPP)
- La mise en place d'une agence de remplacement à la place des listes complémentaires pourrait être réalisée.
- Deux facteurs permettront de réduire le nombre de personnels avec le statut de fonctionnaire. Premièrement, l'accès au concours sera très difficile, en raison de l'intensité de la formation master et de la difficulté d'accéder à tel niveau d'étude alors qu'un étudiant sur deux est salarié. Deuxièmement, le nombre de postes aux concours diminue chaque année.

Que faire pour le SNUIPP? Qu'avons-nous à perdre ?

La FSU dénonce vivement l'absence de concertation qui a présidé à l'annonce par les ministres de l'Education nationale et de

l'Enseignement supérieur de mesures transitoires pour la mise en place des nouveaux concours de recrutement des enseignants en 2010.

Ces décisions reviennent à ignorer totalement la demande d'un report d'un an de ces concours que la FSU et de multiples organisations mais aussi une large partie de la communauté universitaire ont expressément formulée. Elles reviennent également à dévaloriser les masters délivrés dans de telles conditions sans pour autant traiter de façon satisfaisante l'ensemble des situations.

Les dispositions concernant les stages en responsabilité confirment la volonté de sacrifier la formation professionnelle en attribuant des services en responsabilité à des étudiants en cours de formation qui risquent ainsi de servir de bouche trou et de pallier l'insuffisance du nombre de remplaçants aggravée par les coupes budgétaires pour 2009. En outre ce service risque de rendre encore plus difficile la préparation simultanée du master et du concours.

Si le principe d'une aide aux étudiants préparant les concours apparaît comme une réponse aux revendications que nous portons elle est largement insuffisante et fort éloignée des pré-recrutements qui seraient nécessaires.

En voulant encore une fois aller trop vite et passer en force, en privilégiant les manœuvres au détriment du dialogue social le gouvernement compromet l'efficacité d'une réforme et surtout l'avenir de la formation professionnelle des enseignants.

**Pour tout le monde, cette réforme a des conséquences sur la formation, sur le fonctionnement de l'école. C'est le moment ou jamais de se mobiliser ou se remobiliser, organiser des réflexions, des manifestations...**

*Audrey VIDAL*

**Des précaires très mobilisés et très remontés !**

Près de 90 collègues AVS ou EVS ont répondu physiquement à la demi-journée d'information syndicale organisée par la FSU des Landes, le SNUDI-FO et le SE-UNSA.

Les organisations syndicales, tout d'abord, ont présenté les comptes-rendus des audiences de décembre.

Ensuite les personnels précaires ont exprimé leurs inquiétudes quant à leur avenir et un jeu de question réponse s'est alors mis en place. Difficile d'en faire un rapport détaillé. Lors de ces échanges plusieurs informations pratiques ont été abordées :

- Une AVSi a pu faire un stage de formation sur son temps de travail.
- Pour le CAP petite enfance : les EVS en charge d'accompagner un enfant en situation de handicap n'ont pas besoin de faire de stage.



- En tant que demandeur d'emploi, on peut bénéficier de formation financée par l'AFPA. Lors de cette nouvelle, certains EVS ont signalé qu'ils avaient été radiés. L'une d'entre eux a alors expliqué une petite combine pour ne pas se faire radier : ne pas cocher la case contrat aidé lors de la mise à jour de leur dossier pôle emploi.

- Pour toute demande d'absence (maladie, garde d'enfant malade, ...etc.), envoyer le courrier par voie hiérarchique (directeur de l'école puis à l'EN de circonscription si on est sur une mission administrative ou à l'EN ASH si on remplit des missions d'accompagnement d'enfants en situation de handicap).

- Les formations proposées par l'IA le mercredi (en dehors du temps de travail) ne sont pas obligatoires mais les personnels EVS ont tout intérêt à s'y rendre pour récupérer un certificat nécessaire pour faire des démarches de formation auprès du pôle emploi.

- Les EVS s'occupant d'enfant en situation de handicap et étant titulaire d'un baccalauréat peuvent postuler en tant qu'AVS en envoyant leur demande à l'IA sous couvert de Mr L'EN ASH à l'adresse ci-contre.

Joindre à votre demande une lettre de motivation expliquant votre intérêt pour ces missions, l'expérience de votre mission d'EVS et une copie de votre baccalauréat. Si Vous avez donné satisfaction pendant votre emploi d'EVS ASH vous ne passerez pas d'entretien devant une commission. Vous serez normalement prioritaire selon les besoins dans votre secteur géographique et selon les moyens budgétaires disponibles.

Après un débat riche et revendicatif, l'assemblée a décidé plusieurs actions avec pour mot d'ordre principal : pas un AVS, pas un EVS au

chômage en juillet 2009 :

- Pétition à faire signer par les personnels concernés, les enseignants, les parents d'élèves, les élus (ci-joint dans ce journal).

- Motion à faire signer lors des conseils d'école et conseils municipaux (ci-joint dans ce journal).

- Audience auprès de l'IA sur la formation pour les personnels arrivant en fin de contrat.

- Audience auprès du préfet lors d'une journée de grève départementale spécifique sur la situation des personnels précaires.

**L'actualité syndicale étant très riche en ce début de printemps, l'intersyndicale landaise contre la précarité incite tous les personnels précaires de l'Education Nationale à se mettre en grève et à participer à la manifestation interprofessionnelle du 19 mars 2009 à Mont de Marsan le matin (départ 10H30 place des arènes) et à se rassembler devant la préfecture à 14H avec des boîtes de kleenex.**

**Une demande d'audience au préfet sera faite pour qu'une délégation de personnels précaires puissent témoigner de leur situation.**

*Damien Delavoie*

**Coordination et intégration scolaire**  
**Inspection de l'Education Nationale ASH**  
**27, place Joseph Pancaut**  
**40000 Mont de Marsan**



## PARITARISME

### COMMISSION DE RÉFORME

## La commission de réforme, KESAKO ?

*Peu de collègues savent ce qu'est la commission de réforme départementale, et pourtant chacun de nous peut un jour en avoir besoin, après un accident dans l'exercice de son travail ou sur le trajet, par exemple.*

**L**a commission de réforme est une instance consultative médicale et paritaire composée de médecins, de représentants de l'administration et de représentants du personnel, et présidée par le préfet ou son représentant.

Elle siège à la DDASS quatre à cinq fois par an. La commission de réforme, à la demande de l'administration qui emploie l'agent, donne son avis sur les dossiers médicaux qui lui sont soumis. Elle détermine la responsabilité de l'employeur pour la prise en charge des arrêts de travail, les soins, les cures thermales, les aménagements de postes, la reprise à mi-temps thérapeutique, elle discute du taux d'invalidité, de

l'attribution de pensions. Ses membres sont bien entendu soumis aux obligations de secret et de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations et documents portés à leur connaissance.

Les représentants du personnel sont élus par les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire.

Le SNUIPP est représenté à la commission de réforme par deux titulaires et deux suppléants : Véronique Lafon (titulaire) et Laurence Bascou (suppléante) pour le corps des instituteurs, Françoise Cavagné (titulaire) et Jean-Louis Saubion (suppléant) pour le corps des professeurs d'école.

Les élus à la commission de réforme déplorent la difficulté – voire l'impossibilité parfois !- à siéger car leur remplacement dans les classes n'est hélas pas toujours assuré ces jours-là.

Ils tiennent à réaffirmer que la représentativité des élus du personnel à cette commission est d'abord un droit.

C'est aussi une nécessité pour soutenir et aider les collègues atteints de maux souvent sérieux à l'âme ou au corps, et déjà fragilisés par l'accident dont ils ont été victimes dans leur parcours professionnel.

---

*Françoise Cavagné*

---